

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Message n° 3.3.

Demande de crédit de CHF 670'000.- pour les transformations et mise à niveau de l'école en ville (EEV)

Introduction

Désireux d'offrir aux élèves et aux enseignants·es des classes 7H et 8H un environnement adapté et propice aux apprentissages, le conseil communal a décidé de rénover les salles de classe et de remettre à niveau le réseau informatique de l'école de la ville.

Construit dans les années 1960, le bâtiment a été très bien entretenu par les différents responsables qui s'en sont occupés. Au fil des ans, la commune de Romont en a toujours assuré un bon suivi en effectuant les réparations nécessaires ainsi que des modernisations.

Occupation future du bâtiment

- Dès avril 2025, uniquement 8 classes des degrés 7H et 8H resteront dans ce bâtiment.
- Les classes d'enseignement des ACM et ACT actuellement situées à la tour des Béguines seront rapatriées dans le bâtiment de la Rue de l'Eglise 104.
- Les autres salles seront occupées et louées au Carré d'As pour l'enseignement spécialisé et ceci dès la rentrée scolaire 2025/2026.
- Bureaux pour la direction de l'école et les TSS.

Travaux et aménagements à réaliser

- Changement complet du mobilier des élèves et des enseignants·es.
- Remise à niveau de l'infrastructure informatique incluant un nouveau câblage, l'installation de nouvelles prises informatiques, la pose d'une antenne Wi-Fi par classe ainsi qu'une nouvelle armoire de brassage.
- Achat de chariots de recharge pour ordinateurs.
- Installation de 4 écrans 75" pour les salles ACT / ACM. Toutes les autres salles sont déjà équipées de tableaux interactifs.
- L'outillage des classes ACT/ACM doit être complété et changé.

- Réfection de la peinture dans les salles et les couloirs.
- Pose d'étagères fixes dans des salles de classe.
- Changement d'interrupteurs et de prises datant de la construction.

Aménagement cour d'école

- Pose d'un deuxième but de foot et d'une table de ping-pong.
- Marquage de jeux en thermocollé au sol.
- Installation de poubelles de tri.

Mandat architecte

- La commune ne possède aucun plan architectural des bâtiments de l'école en ville. Une recherche a été faite dans les archives de la construction moderne à l'EPFL. De vieux documents y ont été retrouvés mais étant donné leur état délabré, le responsable à l'EPFL ne nous autorise pas à en faire des copies.
- Il a été prévu de donner mandat à un architecte de venir sur site prendre les mesures nécessaires afin d'élaborer des plans au 1/100. Cette démarche permet de pérenniser le bâtiment et de disposer de documents ad hoc si des changements d'affectation devaient avoir lieu.

Remarque générale sur le bâtiment

- Le bâtiment a été mis aux normes de sécurité en 2024 à la suite du contrôle de l'ECAB.
- Ces dernières années, tous les sanitaires ont été changés. Il en va de même pour les sols de toutes les salles de classe.

Planning des travaux

Le conseil communal a la volonté de réaliser ces travaux durant la période de vacances afin que ceux-ci soient terminés pour la rentrée 2025 – 2026. Le planning étant très serré, il n'exclut pas que certains travaux doivent se réaliser durant les vacances d'automne 2025.

Coûts des travaux

Honoraires architectes	CHF	45'900.--
Câblage informatique	CHF	67'640.--
Antennes Wifi	CHF	28'470.--
Installations électriques (prises et interrupteurs)	CHF	7'700.--
Rafrâichissement peintures classes	CHF	95'400.--
Rafrâichissement peintures couloirs	CHF	94'000.--
Chariot de charge et rangement ordinateurs élèves	CHF	5'600.--
Mobilier pour 8 classes (7H et 8H)	CHF	185'600.--
Etagères de rangement de fond de classe (7x)	CHF	18'830.--
Ecran pour ACT/ACM (4x)	CHF	13'300.--
Outillage ACM/ACT	CHF	15'600.--
Table ping-pong et but de foot	CHF	3'800.--
Marquage de jeux thermocollé	CHF	2'700.--

Poubelles de trie en inox	CHF	4'950.--
Divers et imprévus	CHF	25'000.--
Total HT	CHF	614'490.--
TVA 8.1 %	CHF	49'773.70
Total TTC	CHF	664'263.70
Total TTC arrondi	CHF	670'000.--

Les coûts sont basés sur des offres récentes de fournisseurs spécialisés ainsi que sur des estimations basées sur les prix courants pratiqués.

Demande de crédit

Le crédit de CHF 670'000.- est budgétisé dans les investissements 2025, section n° 2170. Il sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Selon MCH2 (Bâtiment Administratif – Compte 1404 – 33 ans), le taux d’amortissement est de 3 %. Le taux d’intérêt pour les emprunts de la commune est budgétisé à 2 %. Les frais financiers et les amortissements chargeront la section 2170 « Bâtiment scolaire Rue de l’Eglise ».

Amortissements	3 % de CHF 670'000.-	CHF	20'100.-
Intérêts	2 % de CHF 670'000.-	CHF	13'400.-

Charge financière annuelle	CHF	33'500.-
-----------------------------------	------------	-----------------

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 670'000.- pour les transformations et la mise à niveau de l’école en ville (EEV).

Romont, octobre 2024

Le conseil communal